canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

**à la simple question Didier Lohri – Bugey et la problématique nucléaire transfrontalière**

***Rappel de la simple question***

*A l'heure du démantèlement de la centrale de Mühleberg, nos amis français tentent d'édifier deux nouveaux réacteurs nucléaires EPR de technologie dangereuse et non maîtrisée au Bugey à moins de 100 km de notre territoire cantonal. Tout le monde connaît la politique française agressive en matière de nucléaire. 72 % de l'électricité en France est issue de leurs réacteurs. La filière industrielle du radioactif cherche des débouchés allant même jusqu'à proposer des microcentrales nucléaires sur bateau.*

*La Constitution vaudoise de 2003 et 2015 précise à l'article 56 « Ressources naturelles et énergie », alinéa 4, que :*
*« Ils (pour l'Etat et les communes) collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire. » Selon le principe de précaution, l'Etat et la ville de Genève ont déclaré qu'ils désirent engager une procédure contre le choix du site du Bugey pour accueillir cette installation.*

*Les études scientifiques démontrent les risques de voir passer un nuage radioactif en cas d'accident deux jours sur trois en régime de vents d'ouest et impactant le canton de Vaud.*

*Fort de ces informations, permettez-moi de poser la question suivante au Conseil d'Etat :*
*- Est-ce que le Conseil d'Etat a projeté de se joindre aux démarches genevoises afin de lutter contre le risque que de nouvelles centrales nucléaires au Bugey feraient encourir à la population vaudoise ?*

*(Signé) Didier Lohri*

**Réponse du Conseil d'Etat**

L'Etat français a sollicité EDF pour la construction de 3 paires de réacteurs de troisième génération (type EPR) sur 3 sites distincts. Actuellement le Département de l'Ain, à l'instar d'autres départements français, a uniquement fait acte de candidature pour accueillir une de ces paires sur son site de Bugey.

Le projet n'étant actuellement qu'à l'état d'intention, ce point devrait être abordé lors d'une des prochaines rencontres du Dialogue franco-suisse, auxquelles participent les Cantons de Vaud et de Genève ainsi que les régions françaises limitrophes. Le Canton de Vaud pourrait alors y rappeler la volonté du Canton de se passer du nucléaire et les risques potentiels encourus par le Canton en cas d'accident majeur.

Si le site de Bugey devait être finalement retenu pour accueillir cette paire de réacteurs, le Canton de Vaud serait de toute manière amené à se prononcer sur le projet dans le cadre de la consultation qui aurait lieu conformément à la Convention d'ESPOO[1].

Selon l'article 83 de la Constitution vaudoise, qui prévoit un référendum obligatoire pour tout préavis, loi ou disposition générale concernant l'utilisation, le transport et l'entreposage d'énergie ou de matière nucléaires, ce sont les citoyens Vaudois, selon toute vraisemblance, qui décideront du préavis que le Canton établira le moment venu.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 février 2020.

| La présidente : | Le chancelier : |
|---|---|
| *Nuria Gorrite* | *Vincent Grandjean* |

[1] *La Convention d'ESPOO est un traité réglant l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier. Elle prévoit que les évaluations soient étendues par-delà les frontières lorsqu'une activité proposée est susceptible d'avoir un impact transfrontalier préjudiciable important et permet à la région touchée de se prononcer.*